

APPEL À PROJETS

Le fonds européen pour la transition
juste (FTJ) en Normandie

Une enveloppe de

100 M€pour soutenir la
transition industrielle
en Normandie**BÉNÉFICIAIRES**

PME, ETI et Grandes Entreprises

**FORME DE L'AIDE**

Subvention (min. 100 K€)

**INTENSITÉ DE L'AIDE**Jusqu'à 65%
des dépenses éligibles**PÉRIODE**Instruction au fil de l'eau, dans
la limite des fonds disponibles,
pour accompagner des projets
engagés jusqu'à **mi 2029****FINANCEURS****ZONES GÉOGRAPHIQUES CONCERNÉES**Les activités industrielles normandes sont particulièrement concentrées en **Vallées de la Seine et de la Bresle** ; elles impactent significativement le territoire, à la fois **pourvoyeuses de nombreux emplois** et **fortement émettrices de CO₂**.Le FTJ vise à **amortir les coûts socio-économiques et environnementaux** de la transition vers une économie zéro carbone.

Zone élargie : désormais l'ensemble des départements Eure (27) et Seine-Maritime (76) sont concernés !

Secteurs & projets éligiblesLe FTJ soutient les **secteurs industriels à forte émission de CO₂** (chimie, verrerie...) ainsi que les **filières d'avenir** (économie circulaire, énergies renouvelables, hydrogène vert, valorisation du CO₂). Il peut désormais accompagner les entreprises normandes innovantes, même hors industrie classique, qui développent des technologies stratégiques pour l'Europe (**STEP**) ou qui appartiennent à des filières d'excellence régionales (**S3**), telles que l'hydrogène vert, la chimie durable, la valorisation des déchets ou les solutions numériques pour l'industrie.Le dispositif reste prioritairement destiné aux **PME industrielles**, pour des projets créateurs d'emplois et à impact environnemental positif.

Sont exclus : agriculture/agroalimentaire, nucléaire, énergies fossiles, photovoltaïque, immobilier d'entreprise, mobilité, transmission/reprise et trésorerie.

Types de projets soutenus :

- ↳ Décarbonation et efficacité énergétique (dont digitalisation)
- ↳ Économie circulaire
- ↳ Investissements productifs (diversification, modernisation, reconversion)
- ↳ Chimie verte et énergies renouvelables
- ↳ Valorisation du CO₂ (CCS/CCU)
- ↳ Projets de R&D, démonstrateurs et infrastructures d'essais
- ↳ Revitalisation de friches industrielles

QUELLES DÉPENSES & QUELS SOUTIENS ?

- ↳ Pour les dépenses d'investissement (CAPEX) des PME : subvention de 15% à 70% (uniquement pour les PME)
- ↳ Pour les dépenses de R&D/Innovation (dépenses de personnel, amortissement des machines utilisées en R&D, frais de conseil et consommables) des PME/ETI/GE : subvention de 25% à 55%

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23Années
d'expérience**160**Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)**15Mds€**De projets
financés depuis 2013**8**Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40

contact@abfdecisions.fr